

Lausanne, le 2 février 2023

COMMUNIQUÉ

Premiers chiffres sur la consommation des *puffs* chez les jeunes

Unisanté et Promotion santé Valais se sont associés afin d'évaluer l'usage et les représentations des cigarettes électroniques jetables (*puffs*) chez les jeunes de 14 à 25 ans en Suisse romande. Les données récoltées par un questionnaire en ligne montrent que beaucoup ont déjà testé ces nouveaux produits et qu'un-e jeune sur huit en consomme fréquemment. Pour protéger la jeunesse, les réglementations doivent être renforcées.

Plus de la moitié des jeunes avouent avoir déjà consommé des *puffs* au moins une fois

1'362 jeunes entre 14 et 25 ans ont répondu au sondage en août 2022. Les résultats montrent que :

- 91 % disent connaître les *puffs* ;
- 59 % avouent en avoir déjà consommé au moins une fois ;
- 12 % en consomment fréquemment, c'est-à-dire plus de 10 jours durant le dernier mois. Rappelons que 19 % des 15-24 ans fument quotidiennement en Suisse ([OBSAN, 2017](#)).

Conçu pour un public jeune, l'attrait pour ces cigarettes électroniques jetables repose sur les goûts (63 %), l'absence d'odeur de tabac (40 %) et la facilité d'utilisation (30 %). Elles sont surtout consommées dans les soirées ou les fêtes (59 %) et à domicile (40 %).

Accès incontrôlé et fort risque de dépendance

Le sondage met en lumière une autre problématique : les jeunes ont facilement accès aux *puffs*. Plus de la moitié (54 %) relatent avoir acheté leur dernière *puff* dans un kiosque, sans différence notable entre les cantons ayant restreint ou non la vente de cigarettes électroniques aux mineurs. Par ailleurs, un-e jeune sur cinq rapporte consommer des *puffs* dont le taux de nicotine dépasse le maximum légal (20 mg/ml). La nicotine peut engendrer rapidement une forte dépendance. Ces résultats rappellent la nécessité de mettre en place des réglementations et des contrôles visant à protéger la jeunesse.

Jeunes ciblés par la publicité et conscient-es des risques

Un-e jeune sur deux a déjà été confronté-e à la publicité pour des *puffs*, majoritairement sur les réseaux sociaux. Les 14-17 ans y sont davantage exposé-es que les 18-25 ans. En Valais, la loi sur la santé interdit la publicité pour les *puffs* dans l'ensemble des lieux qui sont accessibles aux mineurs (comme les kiosques et les commerces). Dans le Canton de Vaud, le Conseil d'Etat vient de soumettre au Grand Conseil un [projet de modification de trois lois](#) afin que les produits tels que la cigarette électronique ou les *puffs* soient soumis au même cadre légal que les cigarettes conventionnelles et le tabac – la publicité et la vente de ces produits aux mineurs seront ainsi interdites. Finalement, les 3/4 des jeunes sont conscient-es des risques pour la santé, du potentiel de dépendance et de l'impact environnemental des *puffs*. Parmi les consommateurs-trices, 2/3 souhaitent arrêter. Cette première étude sur ce thème a été financée par le canton de Vaud, via son programme cantonal de prévention du tabagisme, avec l'appui de Promotion santé Valais.

Informations

- Unisanté [Raisons de santé n°344](#) : Enquête sur l'usage et les représentations des cigarettes électroniques jetables (*puffs*) parmi les jeunes romand-es
- Addiction Suisse : [Fiche d'information pour les parents](#)

Contacts

- Unisanté : Yara Barrense-Dias, Groupe de recherche sur la santé des adolescents, yara.barrense-dias@unisante.ch, 021 314 69 46
- Unisanté : Luc Lebon, Secteur prévention du tabagisme, luc.lebon@unisante.ch, 021 545 10 26
- Promotion santé Valais : Alexandre Dubuis, Secteur Addictions-CIPRET, alexandre.dubuis@psvalais.ch, 027 329 04 15
- David Chauvet, responsable des relations médias, david.chauvet@unisante.ch, 079 556 85 87